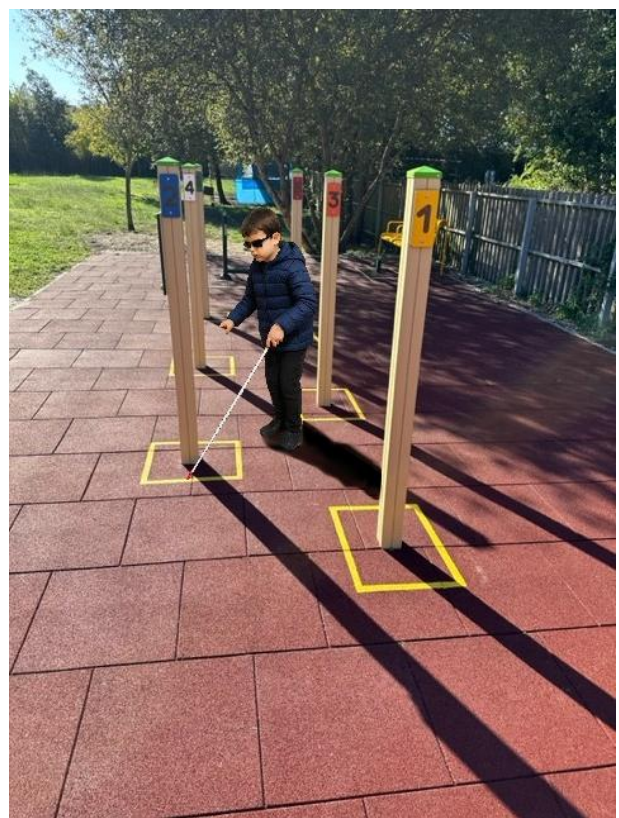


Les parcours d'activités motrices pour personnes déficientes visuelles.



Les parcours de psychomotricité reposent sur quatre piliers fondamentaux :
La marche, l'enjambement, le franchissement d'obstacles et le travail de l'équilibre.
Ce projet destiné aux personnes déficientes visuelles respecte ce principe.



Ces images ont été modifiées afin de respecter le droit à l'image.

Les utilisateurs enchaînent différents agrès qui reproduisent les déplacements du quotidien avec de la marche, de l'enjambement sur diverses longueurs ou hauteurs, du franchissement d'obstacles (bosses, escaliers, pentes, dévers) et des exercices d'équilibre dynamique en déplacement ou en dans une posture statique par exemple sur plan incliné. Ces aménagements permettent d'évoluer dans un cadre sécurisé afin de renforcer les compétences motrices et la confiance en soi.

En France, près de 1,9 million de personnes présentent une déficience visuelle, dont 65 000 sont aveugles. Environ 1 nouveau-né sur 10 000 naît avec des troubles visuels. Avec l'âge, ces déficiences s'aggravent, notamment sous l'effet de maladies comme la dégénérescence maculaire, la cataracte, le glaucome ou la rétinopathie diabétique.

Les symptômes les plus courants sont :

- Baisse de la vision centrale (lecture, reconnaissance des visages).
- La vision floue, éblouissements, altération des contrastes.
- Réduction du champ visuel périphérique, évoluant vers la vision tubulaire.
- Flou visuel, tâches dans le champ visuel, risque de perte sévère de vision.
- Baisse de la sensibilité aux contrastes,
- Difficulté d'adaptation à l'obscurité,
- Éblouissements accrus.

La conception d'un parcours de motricité pour personnes déficientes visuelles doit tenir compte de la diminution de la sensibilité aux contrastes et du risque accru d'éblouissements. Si l'harmonisation des couleurs peut répondre à des critères esthétiques, de mode ou d'intégration à un environnement architectural ou paysagé, le choix des teintes en matière d'inclusivité repose avant tout sur le contraste qui est indispensable pour faciliter le repérage visuel.

Pour la conception des équipements, nous avons donc travaillé sur les différences d'indice de réflexion de la lumière entre les éléments :

1. Poteaux beiges et pièces de jonction rouge : indice de contraste 78
2. Chapeaux de poteaux et bouchons de sécurité noirs : indice de contraste 87
3. Sols antidérapants noirs et zones jaunes : indice de contraste 89



	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	53	38	7	17	28	35	42	13	82	
Jaune	15	16	73	89	80	58	75	76	52	79		
Bleu	75	82	21	47	7	50	17	12	36			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80	1	53	18	48	8					
Violet	70	79	5	56	15	40						
Rose	51	65	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

La différence de contraste est d'au moins 70%.



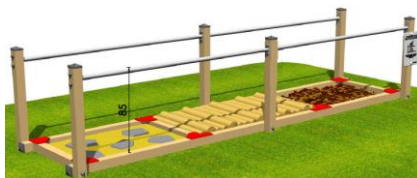
Les parcours de psychomotricité sont assimilés à des équipements sportifs de plein air à ce titre ils répondent à la norme EN16630 qui impose un panneau d'information à l'intention des usagers.

Afin de répondre à la fois à la norme et aux besoins spécifiques des personnes malvoyantes les panneaux d'information sont adaptés de la façon suivante :

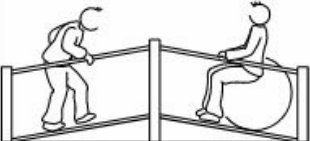
Nous utiliserons la police typographique Luciole spécialement conçue pour les personnes malvoyantes.

Afin de repérer aisément le début du texte par rapport au bord gauche du panneau tous les textes et pictogrammes seront justifiés à gauche, le même espace sera respecté entre chaque lettre.

Entre le nom de l'équipement et le pictogramme représentant la fonction, 5 cm seront laissés libre afin de mettre en place une indication en braille. (Non fourni)



Ces panneaux seront placés à l'entrée gauche des équipements. Ce choix se justifie de la façon suivante : Les personnes déficientes visuelles utilisent généralement une aide à la locomotion tenue par la main droite qui laissera donc la main gauche libre pour trouver le panneau d'information fixé sur le côté gauche.

○ Barres parallèles.  Les premiers pas vers plus d'autonomie. ○ sunjeux	○ Passage sur sols et rondins.  J'adapte mon pas aux différents types de sols. ○ sunjeux	○ Saut de haies.  J'enjambe sur différentes hauteurs. ○ sunjeux	○ Dôme PMR.  En marchant ou en fauteuil, je franchis l'obstacle. ○ sunjeux
---	--	--	--



Pour les équipements comportant des escaliers, nous avons pris en compte les besoins spécifiques des personnes atteintes de déficience visuelle. En montée, celles-ci vérifient la présence d'une marche en effleurant la contremarche du bout du pied ; en descente, c'est le talon qui leur permet d'en confirmer la présence. C'est pourquoi nos escaliers sont systématiquement dotés d'une contremarche. Le choix de la couleur jaune pour la contremarche améliore nettement la visibilité par contraste avec le sol noir antidérapant. L'indice de contraste obtenu est de 89.

Adaptation aux handicaps :

Selon l'usage et le public concerné, nous adaptons au mieux les équipements, tout en gardant à l'esprit que le champ du handicap est vaste et qu'il n'existe pas de solution universelle. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins ou de vos problématiques afin que nous puissions y répondre au mieux.



Ci-dessous un exemple d'utilisation par une enfant :



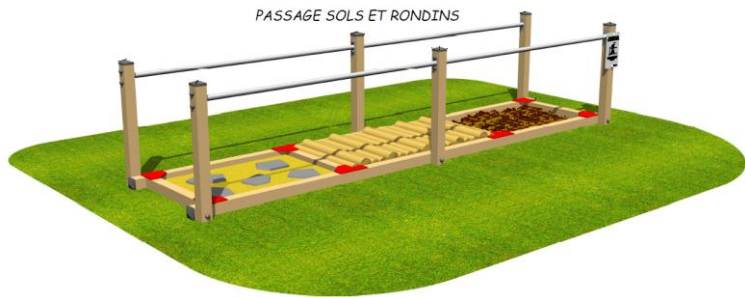
Rapport de proportion d'une enfant de 3 ans mesurant 89cm par rapport à la dimension standard d'un équipement. Les mains courantes sont à 85cm.

Ci-dessous un parcours de psychomotricité adapté pour un centre de rééducation pédiatrique. Les main-courantes ont été doublées.

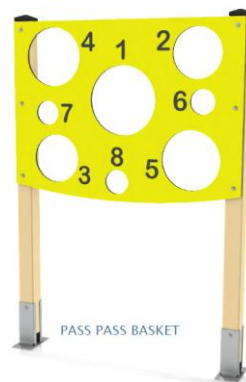
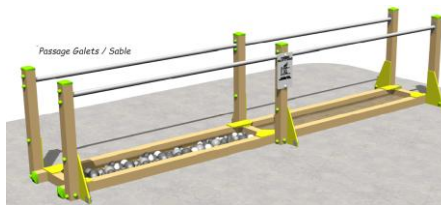


Présentation de quelques équipements adaptés pour la déficience visuelle.

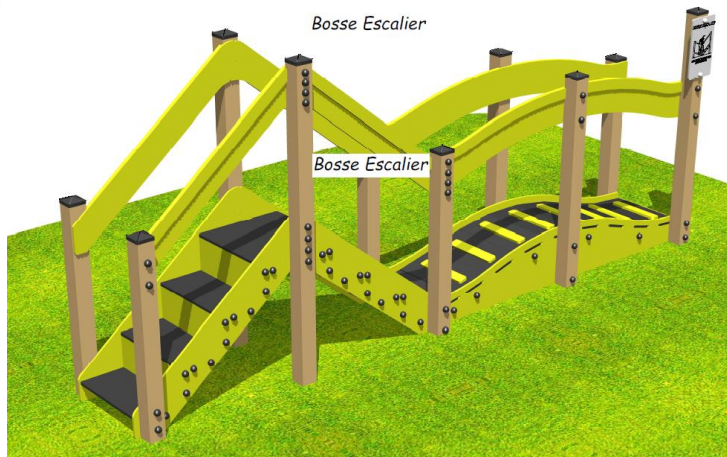
PASSAGE SOLS ET RONDINS



Passage Galets / Sable



Bosse Escalier



DOME PMR



LE SLALOM MUSICAL

Et d'autres sur simple demande...





Ci-dessous la vidéo d'une réalisation :

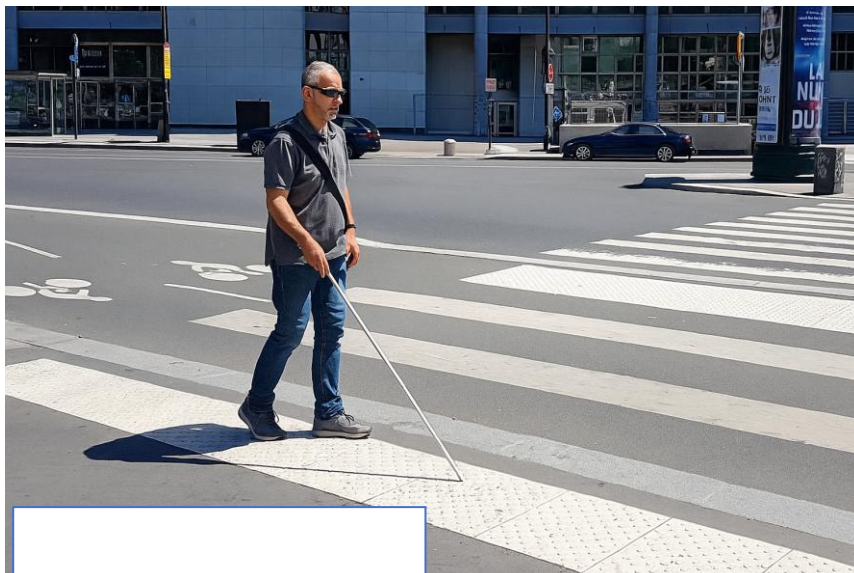
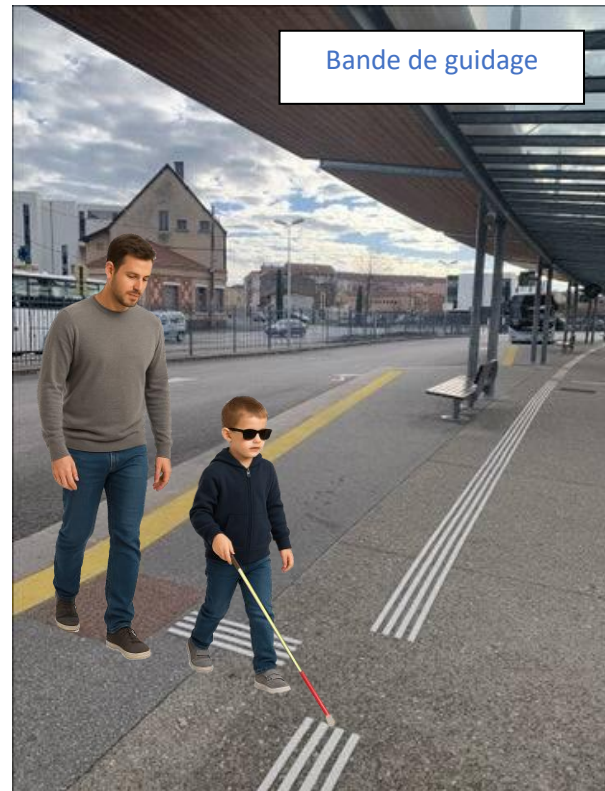
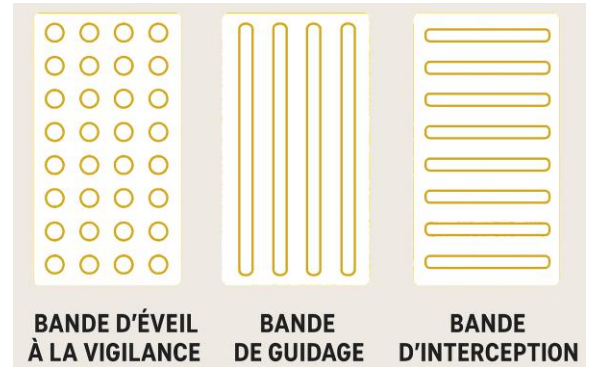
<https://youtu.be/uOBdtYQZWyc?si=kAiAd2BsMouKA5ea>



Parcours de marche pour personnes déficientes visuelles

A titre d'exercices complémentaires, entre chaque équipement nous vous recommandons la pose de différents dispositifs tactiles au sol comme :

- Bande d'éveil à la vigilance (BEV) : placée avant un danger (comme un passage piéton, un quai, un escalier). Elle est constituée de plots ronds et sert à alerter la personne d'un risque.
- Bande de guidage : composée de lignes en relief continues, elle permet de suivre un chemin sécurisé et d'orienter la marche.
- Bande d'interception : comme celle sur votre photo, elle est placée perpendiculairement à la bande de guidage. Elle sert à signaler un point d'intérêt (comme un arrêt de bus, une entrée de bâtiment, ou un passage piéton).



Nous pouvons vous accompagner dans la réflexion de votre projet. Travailler avec vous la présentation d'un dossier ou encore vous faire un plan.



Ont participé à cette étude sur la déficience visuelle :
Mesdames Elise Touchard et Hélène Chlebowski ergothérapeutes.
Monsieur Davoine Jean Bernard éducateur en activités physiques adaptées.

Madame Tauveron Karen Instructrice en locomotion.

La Directrice, la psychomotricienne, l'orthoptiste et deux instructrices pour l'autonomie de IPIDV de Relecq Kerhuon.



SUNJEUX 19A rue de la Mairie - 59164 MARPENT
Tel 03 27 64 67 22 - sunjeux@sunjeux.com
www.jardin-sensoriel.com - www.sunjeux.com
Siège social : SAS SUNJEUX au capital de 50 000 €
SIREN : 949229652 RCS Valenciennes - N° TVA FR 22 949 229 652

Avec mes remerciements pour leurs participations.

Houssin Jean-Pierre